

FICHE DE CANDIDATURE POUR ACCUEILLIR UN VOLONTAIRE EN SERVICE CIVIQUE 2023

Depuis 2016, la FFvolley bénéficie d'un agrément collectif « Service Civique », qui permet à ses ligues régionales de mettre des Volontaires (= jeunes en mission de Service Civique) à disposition de ses comités départementaux et GSA.

Cette année, l'Agence du Service Civique a validé l'attribution à notre Fédération d'une enveloppe de 240 postes et pour la Ligue 22 postes de 8 mois, à raison de 24 heures par semaine.

Si votre association est intéressée à l'idée d'accueillir un Volontaire en Service Civique (VSC) afin de donner de l'ampleur à vos projets, nous vous invitons à remplir ce court dossier de candidature. Puis, vous devrez le retourner à votre ligue régionale, par l'intermédiaire de ce mail : president@lrvolleyhdf.fr, qui reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

POINTS IMPORTANTS A LIRE AVANT DE REMPLIR LA FICHE DE CANDIDATURE

Avant de remplir ce document et de vous engager dans l'élaboration d'un projet d'accueil d'un Volontaire en Service Civique, nous vous invitons à lire avec attention :

- ⇒ Le document fédéral de **présentation du Service Civique** ([consultable ici](#)),
- ⇒ ainsi les « **8 principes fondamentaux du Service Civique** » ([consultable ici](#)).

Aussi, en soumettant une demande pour accueillir un Volontaire au sein de votre structure à travers l'agrément collectif de la FFvolley, vous vous engagez à :

- ⇒ Faire participer le **tuteur** du VSC à sa formation obligatoire,
- ⇒ Faire participer le Volontaire à la « **Formation Civique et Citoyenne** » ainsi qu'au « **PSC1** » (formation premiers secours),
- ⇒ Prendre connaissance du « **Livret d'Accueil et de Suivi du Volontaire en mission de Service Civique** » ([consultable ici](#)) et renvoyer ce document renseigné (ou a minima le « bilan » de la page 12, si cela suffit à votre référent Service Civique) à votre ligue régionale à l'issue du contrat de votre Volontaire.

POINTS DE VIGILANCE IMPORTANTS

- ⇒ Un contrat de Service Civique n'a pas vocation à rémunérer des licenciés de votre structure pour leur activité de joueur ou d'encadrant,
- ⇒ Un VSC n'est pas autorisé à intervenir en autonomie sur de l'encadrement,
- ⇒ Un VSC doit intervenir en complément de l'action des salariés et/ou bénévoles, sans s'y substituer (= il prolonge ou donne de l'ampleur à leurs actions),
- ⇒ Un VSC n'est pas un « Community manager » ou un chef de projet.



FICHE CANDIDATURE A REMPLIR

STRUCTURE D'ACCUEIL :

Nom:

- Téléphone: _____ Mail: _____

FUTUR TUTEUR DU VSC

Nom et prénom:

- Rôle dans la structure:
- Téléphone: _____ Mail: _____
- A déjà suivi une « formation tuteur » dispensée par l'Agence du Service Civique:
 Oui Non

ACCUEIL DU VOLONTAIRE

Votre association a-t-elle déjà accueilli un Volontaire en Service Civique ?

- Oui, en passant par l'agrément de la FFvolley
 Oui, en passant par un autre agrément (agrément propre ou autre agrément collectif)
 Non, jamais

Sachant que la mission aura une durée de 8 mois, quand souhaiteriez-vous accueillir le VSC ?

- Dès que possible (avant ou pendant l'été)
 A la rentrée sportive 2023 (septembre/octobre)

Avez-vous déjà un candidat en tête si un contrat était accordé à votre structure ?

- OUI (cf les « points de vigilance » de la page 2 de ce document)
 NON (votre ligue vous aidera dans cette phase de recherche de candidats)

TYPE DE MISSION

Sélectionnez la fiche mission de votre choix :

- « Promouvoir le Volley Santé »
 « Développer et promouvoir la pratique du Volley Ball dans les QPV et ZRR »
 « Contribuer à l'accès et à la promotion du volley-ball »

Détaillez les missions qui seront confiées au Volontaire et le contexte dans lequel s'inscrira ce projet d'accueil :

- ...
- ...
- ...

Commentaires / Motivations :

